

MONITEUR-ENTRAINEUR-FÉDÉRAL 2° APNEE

CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Être titulaire d'une licence F.F.E.S.S.M. en cours de validité.
- Être titulaire du Monitorat-Entraîneur- Fédéral 1° d'apnée depuis au minimum 1 an
- Être titulaire de la carte mer ou du permis mer
- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'apnée de moins d'un an, délivré par un médecin fédéral ou titulaire du C.E.S. de médecine du sport (capacité ou D.U.), médecin hyperbare ou médecin de la plongée.
- Avoir suivi dans l'ordre chronologique les étapes du cursus de formation détaillé ci-dessous en moins de 3 ans et pouvoir le justifier sur son carnet pédagogique.

ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

Les formations initiales (2 jours au minimum) et finales (3 jours au minimum) sont organisées librement à l'échelon régional ou national.

Le Responsable est un Instructeur National d'Apnée ou Instructeur National d'Apnée stagiaire sous la responsabilité d'un INA référent.

Ce Responsable valide les formations sur le livret pédagogique. Le démarrage du stage en situation n'est possible qu'après validation de la formation initiale.

L'évaluation par le tuteur de stage instructeur apnée se fait en contrôle continu, et les séances sont validées sur le livret pédagogique. En fin de stage en situation, le tuteur donne un avis favorable ou bien défavorable porté sur le livret pédagogique. Seul l'avis favorable permet de se présenter à l'examen.

ORGANISATION GENERALE DE L'EXAMEN

Cet examen est organisé à l'échelon national sous l'autorité de la Commission Nationale d'Apnée.

L'ensemble de l'examen (3 groupes d'épreuves) devra se dérouler de façon continue dans un délai maximum de 3 jours, exception faite de conditions météo très défavorables et jugées telles par le jury.

Pour être reçu à l'examen, le candidat doit :

- obtenir au minimum un total global de 240 points,
- obtenir au minimum 190 pts dans le total des groupes 2 et 3,
- Ne pas avoir de note éliminatoire inférieure à 6/20,
- Avoir la moyenne dans les trois groupes d'épreuves.

Groupe 1 – Epreuves pratiques :	minimum 50 pts/ 100
Groupe 2 – Epreuves pédagogiques :	minimum 80 pts/160
Groupe 3 – Epreuves théoriques :	minimum 90 pts/180

Un candidat ayant passé l'examen complet et ayant échoué dans un des groupes 1 ou 3 conserve le bénéfice du reste de l'examen. Pour repasser le groupe auquel il a échoué, le candidat peut se présenter dans n'importe quelle session de monitorat organisée par la commission nationale.

Un candidat ayant passé l'examen complet et ayant échoué dans le groupe 2 ne pourra se représenter a une session de monitorat qu'après une formation complémentaire, jugée suffisante, avec son tuteur de stage en situation. En fin de formation complémentaire seul l'avis favorable porté sur le livret pédagogique permet de se présenter à l'examen

Un candidat ayant échoué à 2 groupes d'épreuves doit repasser l'ensemble de l'examen. Au delà des 3 ans, le candidat doit refaire un stage final pour présenter un nouvel examen. La durée de l'ensemble des épreuves écrites 5, 6 et 7 ne doit pas excéder trois heures. Les épreuves 8 et 9 sont orales.

Toutes les épreuves doivent être évaluées par 2 instructeurs à l'exception des épreuves du groupe 1

JURY

- Le Président de la Commission Nationale d'Apnée ou son représentant.
- Au moins 2 instructeurs d'apnée dont au moins un instructeur national

Les instructeurs stagiaires d'apnée peuvent être membre du jury. Néanmoins, ils ne peuvent juger les épreuves qu'avec un instructeur national en doublure.

L'un des membres du jury, instructeur national, assure la présidence du jury de la session.

Le représentant de la commission nationale d'apnée est chargé, entre autres, de vérifier les dossiers des candidats et la conformité du déroulement de cet examen.

DÉLIVRANCE DU BREVET

Le brevet de moniteur fédéral d'apnée est délivré sous la signature du Président de la Commission Nationale d'apnée et du Président de la FFESSM.

La Commission Nationale d'apnée est dépositaire des documents suivants :

- Bordereaux d'examen
- Feuilles de notes
- Brevets

I - AVANT LA SESSION

Le Président de jury doit disposer des bordereaux d'examen et des feuilles de notes.

II - A L'ISSUE DE L'EXAMEN

A) A charge du Président de jury :

- d'établir clairement et complètement, en 2 exemplaires, les feuilles de notes et les bordereaux et de les remettre au représentant de la Commission Nationale.

B) A charge du Représentant de la Commission Nationale d'apnée:

- d'envoyer dans un délai de 30 jours, un exemplaire des bordereaux et des feuilles de notes:
 - 1) Au siège fédéral (qui, en retour, enverra les diplômes à la Commission Nationale d'apnée)
 - 2) A la Commission Nationale d'apnée

c) A charge de la Commission Nationale d'apnée:

- de reporter les noms et numéros des brevets de moniteur sur un registre
- de délivrer à chaque candidat admis un brevet numéroté et signé

DUPLICATA

Les duplicata sont délivrés par:

- le siège fédéral
- la Commission Nationale d'apnée

PREROGATIVES

- 1) Responsabilité, surveillance et organisation des séances sans limite de profondeur.
- 2) Encadrement et enseignement du débutant au Niveau 4 d'apnée, de l'initiateur entraîneur et du MEF1 Apnée
- 3) Valider les compétences du Niveau 1 au niveau 4 d'apnée et du RIFAA.
- 4) Participer aux jurys des initiateurs et des MEF1° Apnée et participer à leur formation comme tuteur.
- 5) Assumer la fonction de Président de jury d'un examen d'initiateur ou de MEF1° Apnée.

EVALUATION

L'examen est constitué de 3 groupes d'épreuves.

- Chaque épreuve est notée sur 20, affectée d'un coefficient.
- Toute note inférieure à 6/20 est éliminatoire.
- La moyenne de chaque groupe doit être de 10/20 minimum.
- Le total des points pour les épreuves pédagogiques et théoriques doit être au minimum de 190 pts

GROUPE 1 – Epreuves pratiques

- | | |
|---|---------------|
| 1. Démonstration d'un sauvetage à 15 mètres et réanimation | Coefficient 3 |
| 2. Démonstration d'une descente à 30 mètres en poids constant | Coefficient 2 |

Total des points attribués : 100 points

moyenne minimum du groupe : 50 points

GROUPE 2 – Epreuves pédagogiques

- | | |
|--|---------------|
| 3. Pédagogie pratique au second degré | Coefficient 4 |
| 4. Pédagogie théorique au second degré | Coefficient 4 |

Total des points attribués : 160 points

moyenne minimum du groupe : 80 points

GROUPE 3 – Epreuves théoriques

- | | |
|---|---------------|
| 5. Le cadre réglementaire | Coefficient 2 |
| 6. L'anatomie, la physiologie et l'entraînement | Coefficient 1 |
| 7. Les accidents de la plongée libre et leur prévention | Coefficient 3 |
| 8. Le matériel spécifique et l'organisation de la sécurité en apnée | Coefficient 2 |
| 9. Les cartes marines, la météo, la protection de l'environnement, la navigation et le matelotage | Coefficient 1 |

Total des points attribués : 180 points

moyenne minimum du groupe : 90 points

GROUPE 1 - Epreuves pratiques

1 – Démonstration d'un sauvetage à 15 mètres (Coefficient 3)

Si la température de l'eau est inférieure à 18°, le port au minimum de la veste et de la cagoule est obligatoire. De 18° à 24° le port d'un vêtement est facultatif (sauf décision du jury).

Lorsque le candidat est vêtu de cet équipement, il peut porter un lestage adapté.

Lors de cette épreuve, le candidat doit remonter un camarade allongé sur un fond de 15 mètres entamer les techniques de réanimation sitôt arrivé en surface, tracter le syncopé, jusqu'au bateau à 30 m, le hisser sur ce bateau de type pneumatique, effectuer une réanimation cardiaque et respiratoire sur un mannequin spécialisé, durant quelques minutes.

NOTATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve sera évaluée en 3 parties :

Prise au fond, remontée et arrivée en surface (sur 10 pts--éliminatoire pour une note inférieure à 5)

- Prise (tuba ôté, largage de la ceinture du syncopé, obturation des voies aériennes, confort de l'assisté)
- Remontée (palmage, gestion de l'effort)
- Signe de détresse à l'arrivée en surface

Assistance primaire, tractage et remontée dans le bateau (sur 10 pts--éliminatoire pour une note inférieure à 5)

- Qualité de l'assistance (masque ôté, sollicitations et 2 insufflations)
- Tractage (voies aériennes hors de l'eau, confort de l'assisté)
- Efficacité à remonter le syncopé à bord

Réanimation (sur 20pts--éliminatoire pour une note inférieure à 10)

- Le candidat doit être capable d'effectuer une réanimation efficace (respect de la procédure et qualité de l'intervention) et de passer un message d'alerte

SITUATIONS ELIMINATOIRES

- Le candidat ne maintient pas les voies aériennes du syncopé hors de l'eau
- Rupture du contact physique avant d'avoir remonté le syncopé à bord

2 – Démonstration d'une descente à 30 mètres en poids constant (Coefficient 2)

Lors de cette épreuve, le candidat doit démontrer son aisance et son niveau technique lors d'une descente en poids constant le long d'un bout vertical:

L'atelier d'apnée doit comprendre une zone d'échauffement et une zone de performance. Les candidats passent à tour de rôle dans la zone de performance à la demande du jury. Une fois dans la zone de performance, le candidat dispose de 2 minutes pour commencer sa descente. Passé ce délai, une pénalité de 1 point toutes les 2 secondes est appliquée.

Pour chaque candidat, le jury doit annoncer un compte à rebours (ex: 2' - 1' - 30" - 10 - 5, 4, 3, 2, 1, 0).

Un candidat ne pouvant effectuer la descente à cause d'un problème de compensation a le droit à un unique autre essai.

NOTATION DE L'ÉPREUVE

Les situations ci-dessous entraînent la note de 0/20 à l'ensemble de l'épreuve.

- Une perte d'intégrité physique (samba) ou syncope.
- La non atteinte de la profondeur de 30 mètres.

La descente est notée autour de ces 2 axes :

- La sécurité et l'aisance : Préparation, position par rapport au bout et au bateau, position de la tête à l'arrivée en surface, propreté de la sortie de l'eau, lestage adapté, signe Ok.
- La gestion de l'effort : canard, hydrodynamisme, flottabilité, rectitude, palmage.

GROUPE 2 - Epreuves pédagogiques

NOTATION DES ÉPREUVES DE PÉDAGOGIE:

Un guide d'évaluation est disponible dans ce manuel (voir sommaire).
Un comportement dangereux ou un hors sujet est éliminatoire.

3 - Pédagogie pratique au second degré (Coefficient 4)

Cette épreuve consiste dans la démonstration faite à un stagiaire MEF1 Apnée, de la manière dont doit être conduite une séance pratique avec un ou plusieurs élèves du débutant au niveau 4.

Le thème de la séance est l'apprentissage ou le perfectionnement d'un exercice ou d'un groupe d'exercices dans le cadre des formations du débutant au niveau 4.

Suivant le sujet de l'épreuve le jury décidera si la démonstration se déroulera dans l'eau ou en oral au sec

4 - Pédagogie théorique au second degré (Coefficient 4)

Cette épreuve consiste dans la démonstration faite à un stagiaire MEF1 Apnée, de la manière dont doit être conduite une séance théorique.

Les thèmes pouvant être abordés sont les suivants :

- Les principales lois physiques régissant la plongée libre
- L'anatomie et la physiologie
- Les accidents de la plongée libre
- L'organisation de la sécurité en apnée
- L'entraînement
- Le matériel
- La protection de l'environnement, biologie

Le candidat doit pouvoir traiter ces sujets en les adaptant du niveau 1 au niveau 4 d'apnée.

GROUPE 3 - Epreuves théoriques

5 – Le cadre réglementaire (Coefficient 2)

Epreuve portant sur les conditions de pratique arrêtées par la FFESSM sur la plongée libre, les droits et obligations du MEF2 Apnée. Le fonctionnement des clubs, de la commission apnée, de la fédération et de la CMAS.

La connaissance des institutions partenaires : DRJS, DDJS, les collectivités territoriales CG et CR, les mouvements Sportifs CDOS et CROS, les partenaires locaux Communes et Communautés de Communes

6 – Anatomie, physiologie et entraînement (Coefficient 1)

Epreuve d'anatomie et de physiologie appliquée à l'apnée. Test de connaissance sur les principes d'entraînement généraux et spécifiques à l'apnée de loisir et de compétition.

7 - Les accidents de la plongée libre et leur prévention (Coefficient 3)

Epreuve portant sur tous les accidents et incidents de l'apnée (taravana, barotraumatismes, noyade, etc.).

Les connaissances demandées au candidat sur les accidents sont : les mécanismes, les symptômes, la conduite à tenir et les moyens qu'il devra mettre en œuvre afin de les prévenir.

8 - Le matériel spécifique et l'organisation de la sécurité en apnée (Coefficient 2)

Epreuve portant sur le matériel spécifique à la plongée libre (ex : les gueuses) et l'organisation de la sécurité dans toutes les disciplines de l'apnée sans limitation de profondeur.

9 – Les cartes marines, la météo, la protection de l'environnement, la biologie, la navigation et le matelotage (Coefficient 1)

Savoir utiliser une carte marine afin de choisir un site de plongée, savoir exécuter les nœuds marins usuels, connaître les règles élémentaires de sécurité et de navigation en mer.

Connaître les moyens et les enjeux d'une protection efficace de l'environnement

Savoir enseigner la reconnaissance des principales espèces, ainsi que le mode de vie de celles-ci.

FORMATION INITIALE - Cadre réglementaire

Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites
La C.M.A.S.	Rôle et fonctionnement Organisation
La F.F.E.S.S.M. Règlements fédéraux	La FFESSM : Rôle et fonctionnement, mission de service public, agrément, délégation. Organisation fédérale Statuts, règlement intérieur et organisation fédérale. L'encadrement technique et administratif. Connaissances des équivalences de prérogatives par rapport aux niveaux des autres organisations. Textes municipaux, préfectoraux sur l'emploi de toutes les installations utilisées (locaux, piscines, etc). Interlocuteurs habituels. La licence fédérale La Commission Nationale d'Apnée, les autres activités Textes fédéraux sur la pratique de la plongée libre
Le club associatif Textes organisant la vie associative en France	Constitution, fonctionnement, législation Loi de 1901 L'enseignement du sport ; le bénévolat et les brevets d'État. Rôle des fédérations sportives. Loi de 1984, ses décrets et arrêtés. Le contrôle médical.
Assurances	L'obligation d'assurance, les assurances fédérales (obligatoires et facultatives) ; les autres assurances.
Notion de responsabilité	Responsabilités civile et pénale du directeur de plongée, de l'enseignant bénévole, des personnes morales ; cas particulier de la mise en danger d'autrui ; loi sur les délits non intentionnels. L'obligation de moyens, l'obligation de résultats, l'obligation contractuelle.

FORMATION INITIALE (suite) – Pédagogie générale

Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Etre capable de construire un acte pédagogique.	Définitions des objectifs de formation. Construction d'un objectif proche. Définition de critères d'évaluation. Traduire en comportements observables. Fixer les conditions de réalisations. Prendre en compte les moyens. Application dans le cursus fédéral. Etablir une progression d'enseignement. Connaissance de différents publics, modes d'apprentissage : enfants, adultes	Connaître les éléments à prendre en compte pour construire un acte pédagogique.
Etre capable de choisir des outils, moyens pédagogiques	Utilisation de moyens pédagogiques en fonction de la séance, du site, du niveau des élèves.	Apprentissage de l'utilisation de tous les moyens disponibles (tableau, planches, photocopies, transparents, retro projecteurs, vidéo, informatique...).
Comprendre la notion de pédagogie au 2 nd degré et savoir l'appréhender.	Former un préparant initiateur ou MF1 Apnée	Apprentissage des techniques de la formation au 2 nd degré.
Être capable d'animer un groupe	Accueil. Technique animation de groupe : - Techniques de communication, - Outils de communication, - Fidélisation des adhérents. - Gestion du temps. Transfert des apprentissages.	
Etre capable d'évaluer	Différentes formes d'évaluation.	

FORMATION INITIALE (suite) – Pédagogie spécifique

Les connaissances, savoir-faire et savoir-être devront se limiter à des notions de base permettant d'aborder le stage en situation.

Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Etre capable de construire une séance, un thème, une séquence	Contenu de formation fédérale. Savoir développer une logique et une cohérence pédagogique sur un thème.	
Etre capable d'élaborer une progression	Etude de la progressivité dans l'enseignement d'une technique, d'un geste ou d'une séquence théorique. Mise au point de cycles de formation. Méthodologie de la préparation, de la conduite et de l'évaluation d'une leçon.	
Etre capable d'enseigner à tout public	Prendre en compte le niveau initial des élèves. Prendre en compte les particularités des élèves. Savoir limiter le contenu de son enseignement au niveau requis pour la formation. Savoir dispenser un enseignement théorique nécessaire à la pratique de l'activité.	Adaptation à différents milieux. Reconnaître les difficultés des élèves et proposer des exercices correctifs adaptés.
Être capable de certifier les apnéistes du niveau 1 à 4 et d'évaluer un initiateur-Entraîneur ou un MEF1 Apnée.	Organiser la certification (examen, contrôle continu, validation de compétences ou d'aptitudes, qualifications).	Participer à un jury.

STAGE D'ENCADREMENT EN SITUATION

Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Mettre en place une méthodologie de travail au 2ieme deg	Sur un ou plusieurs stagiaires C1, C2, C3 à partir de l'analyse de leurs besoins	Respect des contenus de formation spécifiques
Savoir faire mettre en place une progression adaptée pour un objectif donné	Sur plusieurs séances en bassin ou milieu naturel pour un ou plusieurs stagiaires C1, C2, C3	Donner des éléments et des outils aux futurs cadres pour les amener à l'autonomie pédagogique Atteinte de l'objectif visé
Organisation d'un stage de formation apnée (tous niveaux) d'au moins deux jours organisé en milieu naturel	Choix du site adéquat, mise en place de la logistique, organisation humaine et matérielle pour prévenir tout risque lié à la pratique	Prise en compte des compétences et niveaux des apneistes et encadrant. Soucie de la protection efficace de l'environnement. Identifier les difficultés et trouver une solution
Evaluation de candidats et stagiaires	Participer à l'organisation de la certification (examen, contrôle continu, validation de compétences ou d'aptitudes, qualifications).	Participation à une formation C1, C2, ou MEF1 Participer à un jury N4, C1, MEF1
Approfondir les connaissances en compétition d'apnée	Connaître les principes de la préparation physique générale. Etre capable construire un programme en vue d'une compétition d'apnée Savoir donner des notions en matière de nutrition du sportif.	Suivre une formation de juge compétition apnée et participer à une compétition en tant que juge stagiaire ou compétiteur ou organisateur
Maîtrise de l'apnée verticale	Etre capable de maîtriser la profondeur de 30m dans toutes les disciplines de l'apnée verticale	Effectuer au moins 3 descentes à 30m en Poids constant, variable, free, et 35m en gueuse lourde freinée.

STAGE FINAL

Connaissances, savoir-faire et savoir être	Commentaires et limites	Critères de réalisation
Perfectionnement des pédagogies pratiques et théoriques.	Maîtrise des compétences sur l'ensemble des niveaux en pédagogie pratique et théorique au 2 nd degré. Travaux de synthèse individuelle. Pratique réelle dans tous les espaces.	Situations spécifiques. Présentation en pratique et théorie de sujets traitant de l'ensemble du cursus fédéral. Mettre en place une progression d'enseignement. Adaptation à différents publics, milieu, matériel.
Evaluation	Le candidat doit savoir évaluer un apnéiste du débutant au niveau 4 ainsi qu'un préparant initiateur-Entraîneur ou MEF1 Apnée	Utilisation d'une grille d'évaluation. Cibler les compétences exigibles aux différents niveaux.
Perfectionnement du sauvetage à 15 mètres et des descentes en apnée à 30 mètres.	Savoir prendre en charge un apnéiste en difficulté, de la détection du malaise à l'évacuation de l'accidenté. Pouvoir descendre à 30 mètres avec aisance et démontrer un savoir faire technique.	Sauvetage de type examen noté. Descente à 30m en poids constant sous forme de démonstration notée.